



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 13 juin 2026

Les adhérents de l'association CODEPPI se sont réunis en assemblée générale statutaire le 13 décembre 2026 dans la salle de l'ancienne Mairie de Lège Bourg sur convocation du président qui dépose sur la table les feuilles de présence et les comptes de l'exercice écoulé (de fait comme expliqué pour les exercices 2024 ET 2025), ainsi que les pouvoirs reçus. Chaque participant est invité à parapher la liste de présence. Sur la base de ces formalités et après validation, le Président déclare le quorum atteint conformément à l'article 11 des statuts. Il déclare l'AGO ouverte.

Il remercie l'assistance de sa présence à cette rencontre, réservée aux seuls adhérents et prononce quelques mots introductifs : La tempête qui sévit sur la Côte Noroît, l'annonce tardive de la date de cette assemblée, renforcent le constat d'être chaque année moins nombreux et plus âgés d'une année. La vie fait que beaucoup d'entre nous manquent à l'appel, que certains faiblissent dans leur engagement. La relève des générations pèse sur le CODEPPI comme elle pèse sur le monde associatif en général.

1. Rappel du contexte exceptionnel de 2024 et 2025

- *Fin 2025, début 2026 nous vous faisons part de la « situation impérieuse » que nous constatons, situation qui rend impossible le respect des délais normaux, y compris les délais réduits pour cause d'urgence simple. Devant ce constat, les membres du Bureau décidaient de déporter exceptionnellement l'organisation d'une Assemblée Générale Ordinaire valable pour les exercices 2024 et 2025, à 2026.*
- *Cette assemblée, valable pour 2024 et 2025, se tient ce jour. Pour les 4 membres du Bureau, les priorités sont celles des dossiers que nous travaillons pour maintenir notre niveau de vigilance conforme à nos orientations et nos convictions.*
- *L'ordre du jour de l'AGO est celui adressé pour la convocation.*

2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2024



- *PV approuvé à l'unanimité*

3. Point sur les membres du Conseil d'Administration (renouvellement, candidatures)

- *Aucune candidature nouvelle reçue, aucune lettre de démission pour les mandats en cours*

4. Rapport moral du président et approbation

41. Les principaux engagements conduits par le CODEPPI

1. **PPRL Révision-Validation 3^{ème} contribution (Risque Inondation, Risque Érosion-Submersion, Recul du Trait de Côte, Risque de Subsidence),**
2. **Risque incendie de Forêt (Respect des décisions du TA de Bordeaux pour le lancement du PPRIF de LCF)**
3. **Traitement eaux usées et eaux pluviales (Conférence 7 mai, Défilé carnavalesque territoire en résilience 30 mai)**
4. **Réseau assainissement (Enjeux du choix du nouveau délégataire),**
5. **Maitrise nautisme - corps morts (Communiqué de Presse 3 juin-renouvellement de la ZMEL de LCF)**
6. **Gestion du label Forêt d'Exception, Plans de gestion- Obligations légales de débroussaillage, Sauvegarde des dunes**
7. **Expliquer l'essentiel des impacts du réchauffement climatique (site du Codeppi)**
8. **Maintenir un regard vigilant et actif sur les sujets que la municipalité pourrait estomper (comme Rue de la Plage, Les Grépins, Vente Lesca)**
9. **Schéma de cohérence territoriale SCOT (Vigilance de concert avec les associations CEBA)**
10. **Plan Local d'urbanisme PLU (réponse à l'enquête publique pour la révision du PLU de 2019 à compter du 15 juin 2026)**
11. **Organisation des mobilités (COBAN et Commune)**

42. Les engagements solidaires conduits par la CEBA

1. **Fat bikes 2021 et 2022 à LCF, procédure d'appel ;**
2. **PPRIF LCF, faire respecter l'engagement pris par l'État**
3. **ZMEL de LCF, et gestion des mouillages ;**
4. **Écocide par le SIBA dans sa gestion du traitement des eaux usées et ses conséquences**
5. **Dépassements de prélèvements d'eau potable dans la zone Coban ; arrêtés préfectoraux du 28 février 2025 en matière d'autorisation de débordements des eaux usées, recours ;**
6. **Annulation du SCOT ;**



7. DSF Document Stratégique de Façade

43. Les engagements conduits avec le concours d'autres partenariats

- 1. Avec ARC'EAU : Gestion de l'eau potable- Désignation des Délégués- Présence et retour dans les CSPL COBAN COBAS VAL DE LEYRE, SIBA,**
- 2. Avec le CDME (Collectif Montée des Eaux) : Interface avec législateur sur le sujet, Partage Expérience Atlantique - Méditerranée**

44. Rappel sur l'exigence de notre démarche

- 1. Au CODEPPI, notre priorité est de proposer une information factuelle, sourcée et documentée. Cette démarche demande du temps, de l'attention et du débat, à l'inverse des réactions instantanées encouragées par les plateformes sociales.**
- 2. Notre exigence, en matière de défense et de protection de la nature, repose sur les faits, la nuance et la confiance en notre démarche**

45. Encore et toujours avec Jacques ELLUL

- 1. Nous n'oublions qu'il a été présent dans le CODEPPI au moment de sa genèse, au milieu des années 70**
- 2. Il a enseigné que l'homme a pour vocation de conserver et cultiver ce monde sans l'épuiser. Il a recommandé que quand les inconvénients hypothétiques sont plus grands que les avantages espérés, il ne faut pas tenter l'opération.**
- 3. Il a construit une écologie foncièrement humaine, où le citoyen, l'habitant, l'usager, le forestier, le paysan, l'ostréiculteur, le pêcheur, sont au cœur du dispositif.**
- 4. Ces éléments sont constitutifs de ce qu'est le CODEPPI**

46. Synthèse de notre feuille de route pour 2026

- 1. RESTER VIGILANT**
- observer, analyser, questionner, proposer
- 2. AGIR POUR NE PAS SUBIR**
- défendre nos convictions en rappelant ou en faisant dire le droit
- 3. PORTER UNE AMBITION**
- construire avec d'autres associations portant nos convictions

5. Rapport financier et approbation

- Rapport présenté par le vice-président Trésorier. Les points importants suivants sont soulignés : chute de 50% des cotisations enregistrées depuis 2024. Charge exceptionnelle relative à la transaction avec l'AFP, suppression de la charge relative à notre Boite Postale depuis notre nouvelle adresse postale au domicile de notre Secrétaire Général. Maintien d'une provision plancher de 10000 euros, limite infranchissable à maintenir.**

6. Montant des cotisations



- Proposition pour une cotisation de base à 20 euros contre 15, validée

7. Délibérations sur les différents quitus demandés lors de l'AGO

- Quitus donné au Président pour son rapport moral sur les exercices écoulés
- Quitus donné au vice-Président-trésorier pour son rapport financier
- Quitus au Président pour sa gestion depuis l'A.G.O. du 7 décembre 2024
- Approbation du nouveau tableau des administrateurs

8. Questions des adhérents et débat

De nombreux échanges ont marqué cette rencontre sont venus compléter ceux intervenus lors de la présentation, commentés principalement par les membres du bureau.

-Le thème de renforcer l'action associative par la recherche de consensus sur des sujets relatifs au « bien commun »

-Le thème de l'obligation de relever, expliquer, souligner tout manquement au cadre légal et règlementaire de la municipalité fait consensus

-Le thème de rappeler que le combat et la mobilisation pour la Défense et la Protection de l'Environnement doit rester à l'abri des tentatives de l'orienter vers la Défense d'intérêts particuliers réservée aux associations de propriétaires.

-Le thème de favoriser, ou pas, la présence de sympathisants sincères, adhérents de plusieurs associations partageant les mêmes buts et orientation

-Le thème relatif à la question de savoir si un adhérent d'une association loi 1901 peut librement candidater pour être administrateur d'une autre association loi 1901 dont les buts et les objets sont proches

-Le thème présent tout au long de l'AGO sur l'a priori de rechercher toujours un dialogue citoyen, ouvert équilibré avec la municipalité, ou celui de considérer que depuis 2019 cette dernière a recherché de façon systémique l'évitement

-Le thème du piège de la complaisance envers le mensonge, avéré et réitéré de la municipalité, dans ses actes, en contradiction avec ses déclarations d'intention

Plusieurs interventions remarquées, devant les difficultés actuelles rencontrées par le CODEPPI, ont souligné le caractère unique de ses travaux documentés et



sourcés, de son site orienté pour être un référentiel utile aux défenseurs de l'environnement sans volonté de « donner une leçon » ou de « faire la morale »

La présence à cette AGO, pour débattre et partager, sur sa demande, d'un membre de l'exécutif de l'association PALCF a concrétisé cette volonté de développer toutes les possibilités de notre ambition pour construire avec d'autres associations portant nos convictions

Le président a rappelé en clôture de cette AGO notre volonté d'organiser notre AGO 2027 à notre adresse statutaire, à savoir la mairie annexe du Canon, en mars avril en dehors des vacances scolaires ainsi que d'être présent en juillet 2026 au petit déjeuner des présidences des associations au trinquet de Claouey, ou au forum des associations en septembre 2026 à Lège Bourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 10h30.

À l'issue de cette assemblée, les administrateurs désignés et présents ont participé à une réunion du Conseil d'Administration pour élire les membres du Bureau.

-Gilbert BAURIN Président

-Jean Marie PICOT Vice - Président et Trésorier

-Patrick Du Fau de LAMOTHE Secrétaire Général

-François FAYOLLE Secrétaire

Fait à Lège Cap Ferret le 18 juin 2026

Gilbert BAURIN, Président

(signé)

Jean-Marie PICOT, Vice-Président

(signé)